

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Juillet 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six le jeudi 02 juillet 2026 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 26 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Cédric MARTIN, maire.

Etaient présents :

Cédric **MARTIN**, maire, Laure **GAUTHIER**, Jean-Michel **LACOMBE**, Blandine **LAURENT**, Christian **ROUX**, adjoints,
Christian **FOUQUART**, Edith **PANTEL**, Mireille **SAUREL**, Cathy **DELBEQUE**, David **MALOSSE**, Cindy **VALDEYRON**, Lysian **BEAUME**, Arnaud **PLAN**, Pauline **ANGILELLA**.

Procuration : Eric **VAISSIERE** à Blandine **LAURENT**.

Secrétaire de séance : Christian **FOUQUART**

M. Christian **FOUQUART** est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 21 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LE COLLEGE

Le maire rappelle que les repas de la cantine scolaire sont actuellement fournis par l'EHPAD La Soleillade. Après discussion avec M. le Directeur de la maison de retraite, il apparaît difficile d'assurer des repas de qualité tant pour les résidents que pour les enfants de l'école.

Il est proposé à l'assemblée de conventionner avec le Collège Henri Gamala pour la fourniture des repas pour le service de restauration scolaire de l'école de l'Oseraie. Le collège facturera mensuellement les repas à la commune du Collet-de-Dèze. Les tarifs des repas seront les suivants pour l'année civile 2026 : 4.80€ le repas enfant et 5.90€ le repas adulte.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention et de déterminer les tarifs des repas facturés suivants :

- Repas enfant : 4.00€
- Repas adulte : 6.00€
- Repas secours : 1.50€

C. Roux fait part de son mécontentement et indique ne pas prendre part au vote.

JM Lacombe précise que le collège ne sera pas en mesure de fournir les repas en été pour le centre de loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention telle que présentée et autorise le maire à la signer.

PRECISE que la commune ne met pas de personnel à disposition du collège.

APPROUVE les tarifs facturés par la commune aux familles et aux adultes suivants :

- Repas enfant : 4.00€
- Repas adulte : 6.00€
- Repas secours : 1.50€

Ces tarifs seront applicables à compter du 01/09/2026.

Voté à l'unanimité : 14 voix POUR

C. Roux ne prend pas part au vote.

2. PERSONNEL COMMUNAL : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Le maire informe l'assemblée que les besoins de service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail (agent saisonnier) ou en cas de remplacement d'un agent absent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire, pour toute la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires.

PRECISE que les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés dans le contrat de travail en fonction de la nature des fonctions exercées.

Voté à l'unanimité

3. MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUR LOZERE POUR LE PROJET DE SAUVEGARDE D'URGENCE ET LA REHABILITATION STRUCTURELLE DE LA DECHETERIE DE SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue constitue un équipement public de proximité absolument structurant et indispensable pour notre bassin de vie. Ce site accueille chaque année plus de 300 tonnes de déchets, desservant 11 communes et protégeant directement la salubrité publique des Cévennes lozériennes.

Depuis son intégration au sein du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) au 1er janvier 2024, cet outil a fait l'objet d'une gestion exemplaire, permettant une réduction de 34,73 % des flux enfouis et de 62,5 % des charges de traitement grâce à l'optimisation du tri à la source. Cependant, le site subit une instabilité structurelle chronique (glissement sur versant schisteux) identifiée de longue date. Malgré les alertes formelles et préventives lancées par les collectivités dès le 13 mai 2024 auprès des services de l'État, les intempéries exceptionnelles de l'hiver 2025/2026 ont brutalement aggravé la situation du terrain.

À la suite d'un affaissement critique de la chaussée constaté le 31 mars 2026 mettant en péril immédiat la sécurité des agents et des véhicules lourds de collecte pesant plus de 30 tonnes une fois chargés, le Président du SM-ESL a été contraint de prononcer la fermeture conservatoire et totale du site par arrêté le 2 avril 2026. Le Syndicat a immédiatement lancé des études géotechniques ainsi qu'une modification de sa demande de financement pour la réhabilitation du site qui avait été initié en 2025. Les premiers éléments indiquent que le projet de sécurisation risque d'être très onéreux et plus complexe. Afin de ne pas impacter lourdement une structure intercommunale qui œuvre pour 36 communes du territoire, nous demandons le soutien de l'État.

Considérant que la fermeture prolongée de ce site pénalise lourdement les usagers et

professionnels, et que la solution transitoire négociée pour un accès des habitants avec Alès Agglomération, qui représente une charge de fonctionnement supplémentaire pour le syndicat, ne saurait être que temporaire, il apparaît indispensable que les communes membres affichent une solidarité sans faille envers le projet de réhabilitation.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer formellement en faveur du projet de reconstruction et d'appuyer les demandes de subventions d'urgence auprès de l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers en date du 21 mai 2024 ;

VU l'Arrêté N° AR-DECH-2026-001 du 2 avril 2026 portant fermeture temporaire de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue pour mise en sécurité impérieuse ;

VU l'urgence absolue liée à la sauvegarde de cet équipement public et à la continuité du service public de gestion des déchets ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPORTE son soutien total, formel au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) dans toutes ses démarches techniques, administratives et financières visant à engager en urgence les travaux de confortement structurel de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue sur son site actuel.

ARTICLE 2 : SOULIGNE que la réouverture rapide de cette déchèterie est une nécessité absolue pour l'économie locale, la vie quotidienne de nos administrés, l'environnement et la salubrité publique du territoire.

ARTICLE 3 : SOLLICITE solennellement à Monsieur le Préfet de la Lozère :

1. Une bienveillance maximale et un assouplissement réglementaire des délais d'instruction concernant le dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR / DSIL) afin d'y intégrer les devis formels complets.
2. L'octroi d'un taux de cofinancement d'urgence dérogatoire supérieur à 50 % au titre de la DETR, compte tenu du caractère imprévisible, exceptionnel et impérieux de ce péril géologique, afin de préserver l'équilibre financier de la structure gérant la compétence déchet pour 36 communes.

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Lozère, à Madame la Sous-Préfète d'arrondissement, au Président du SM-ESL ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Voté à l'unanimité

4. RAPPORT D'INFORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMUNICATION

Lysian BEAUME prendra contact avec Oscar Werson pour faire le point sur le site Internet actuel de la commune.

Lors des différentes manifestations : prendre des photos.

ANIMATIONS / LOISIRS

EXPO D'ART : se déroulera au sein du tiers lieu de l'EHPAD. A voir sur une autre période car actuellement une exposition a lieu sur un trimestre.

FETE DU VELO :

Manifestation du 12/06/2026 organisée par le PETR Sud Lozère a été une belle réussite.

FORUM DES ASSOCIATIONS : réflexion à avoir pour une organisation en septembre 2026.

PATRIMOINE

Visite des logements et locaux vacants : C. Roux fait un point sur les logements et locaux visités :

- Lotissement Les Hautes Vignes : travaux de rénovation à prévoir
- Les Abrix
- Grange PRAT
- Hôtel du Nord
- Atelier de poterie

5. INFORMATIONS DIVERSES

❖ BRGM

L'État a chargé le BRGM, le service géologique national, de réaliser un nouvel inventaire des ressources minérales de la France. Une campagne de relevés géophysiques aéroportés réalisés par *BRGM Explore* a lieu dans le courant du mois de juin 2026.

❖ CAMPING

Lecture du mail des gérantes du camping par lequel elles informent la commune des points suivants :

- Installation digicode portail toujours pas faite
- Infrastructures vieillissantes et arbres endommagés suite à un orage.
- Désagréments et départs des campeurs sans payer

Réponse à faire. Une rencontre est à prévoir avec les gérantes.

Il est indiqué que la présence d'un digicode ne solutionnera pas les problèmes de départ sans payer.

Bilan annuel à nous fournir par les gérantes.

Le maire demande à la commission Patrimoine et la commission Attractivité de lancer une étude sur le camping.

❖ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le maire informe l'assemblée des membres titulaires et suppléants retenus par M. le Directeur des Finances Publiques

Titulaires : PLAN Nathalie, MARCHELIDON Uriel, PUJO Patricia, ROUX Christian, FOUQUART Christian, DELEUZE Ruben

Suppléants : BROUILLET Jean-Noël, BASSON Véronique, SAUREL Mireille, GRIOLET Huguette, LAURENT Blandine, LACOMBE Jean-Michel

❖ CLUB ADO-CINE

Le maire informe l'assemblée d'un projet CLUB ADO-CINE porté par CINECO. Ce projet nécessite un accès ponctuel à la salle de l'Oseraie pour la diffusion et un accès régulier aux ordinateurs de la médiathèque. Le conseil municipal émet un accord de principe sur ce projet.

❖ CHANTIERS EN COURS

PLACE DU MARCHE : travaux réceptionnés sans réserve. Mise en service de la place a eu lieu le mardi 30/06/2026.

TRAVERSEE DU VILLAGE : en attente des nouvelles estimations

TOUNINO : pompe en attente. Réception prévue semaine 30

SALLE DE L'OSERAIE : travaux terminés

RESTRUCTURATION DE L'EHPAD : Etudes en cours. Réunion de présentation à prévoir avec le conseil municipal et le CCAS.

Prochain conseil municipal prévu le 03 Septembre 2026.

Séance levée à 21h50

Le Maire

Cédric MARTIN

